

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020**

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2020**

Membres élus présents : MM. BAILLY – MME BERTHOLON - BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI – BORTOT – MME BRUN-MILLET - DELLABLANCHE – MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MARTIN – MME NALLET – MM. PENON – PRADEL – VERNE

Conformément aux éléments transmis suite aux réunions du groupe de travail régional sur les hypothèses de répartition de la ressource fiscale, même si la trajectoire globale envisagée par l'Etat reste validée à la baisse, les éléments budgétaires retenus pour 2020 revoient le montant de ressource fiscale attribué à notre Compagnie. Cette projection prévoit donc que soit attribuée à la CCI de l'Ain une contribution pour 2020 qui devrait s'élever à 3 343 961 €, en nette hausse par rapport à l'hypothèse retenue pour l'élaboration du budget primitif. Cette nouvelle répartition nécessite le vote d'un budget rectificatif pour l'exercice 2020 pour notre Compagnie.

Le présent budget rectificatif intègre donc l'évolution de la ressource fiscale et les décisions modificatrices intervenues depuis le vote du budget primitif de l'exercice en cours.

**1. LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT**

**1.1. Les produits**

Le montant de ressource fiscale est revu à la hausse par rapport au montant retenu pour l'élaboration du budget primitif dans sa version la plus pessimiste. Pour notre Compagnie, la ressource fiscale s'établit donc à 3 343 961 € (contre 2 964 000 €, montant inscrit au budget primitif 2020). Pour ce budget rectificatif, notre Compagnie bénéficie donc d'une hausse de 379 961 € de ses ressources.

En outre, dans un contexte de crise sanitaire sans précédent et conformément au souhait du Gouvernement (ordonnance du 25 mars 2020 et décret du 1<sup>er</sup> avril 2020), la CCI a décidé d'appuyer la relance économique de ses locataires en annulant les loyers et charges des mois d'avril et mai 2020, soit un effort financier prévisionnel de 38 915 € (Assemblée générale du 29 juin 2020), mais dont les avoirs s'élèvent à 34 804 € après comptabilisation.

La mise en activité de l'EGC Centrest au 1<sup>er</sup> février 2020, désormais locataire du bâtiment CCI Formation, a permis la régularisation des charges et produits constatés depuis cette date. Ainsi, les produits de l'année universitaire en cours (redevances de formation) lui ont été reversés (*cut-off* au 1<sup>er</sup> février 2020, soit cinq dixièmes) pour un montant total de 192 850 €. Les redevances de formation liées à la rentrée de septembre 2020 seront directement encaissées par l'EGC. Les produits des redevances de formation de l'EGC dans nos comptes pour l'exercice 2020 sont donc de 46 588 € contre 440 300 € prévus dans le budget primitif 2020. Toutefois, des loyers sont désormais perçus pour un montant total (loyers et charges locatives) en 2020 de 42 300 €.

**1.2. Les charges**

Depuis le vote du budget primitif pour l'exercice 2020, les dépenses complémentaires suivantes ont été décidées :

- 30 000 € pour le financement du plan d'accompagnement du commerce dans l'Ain dans la période Post-confinement COVID-19 (Assemblée Générale du 29 juin 2020),
- 300 € pour le financement de programme d'émissions radiophoniques valorisant l'entrepreneuriat au féminin sur la radio RCF Pays de l'Ain (Assemblée Générale du 29 juin 2020),

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

### Objet : BUDGET RECTIFICATIF 2020

---

Des ajustements à la baisse dans les subventions attribuées sont également pris en compte :

- 6 000 € liés au fonds d'intervention en faveur de la formation et de l'enseignement qui, par convention du 22 avril 2020 avec le Conseil Territorial de l'Ain, est fixé à 70 000 €,

Egalement pour les charges, la mise en activité de l'EGC Cœntrest au 1<sup>er</sup> février 2020 nécessite une révision budgétaire ; ainsi, par convention de mise à la disposition, les charges directes de personnel sont refacturées à l'EGC. C'est également le cas pour certaines charges de fonctionnement, permettant ainsi à la structure nouvellement créée de déployer ses propres solutions (adhésion, affranchissement, copieurs, téléphonie...) pour un montant total en baisse de 253 838 € (charges de personnel permanents et vacataires comprises).


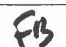
## 2. LES OPERATIONS EN CAPITAL

Lors de l'assemblée générale du 24 juin 2019, la création conjointe avec la Chambre de Saône et Loire d'une Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) sur deux campus (Bourg-en-Bresse et Chalon-sur-Saône) a reçu approbation ; la participation au capital de la société à hauteur de 400 000 € a été intégré au budget rectificatif 2019 et approuvée par les services de Monsieur le Préfet de Région. Toutefois, compte tenu du retard pris dans la création de la structure, les premiers versements n'ont eu lieu qu'en janvier 2020. Notre Compagnie inscrit donc à nouveau cette participation de 400 000 € à ce budget rectificatif, financés par un prélèvement sur le fonds de roulement.

## 3. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

### 3.1. Les charges

	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
Achats marchandises	33 019 €	8 500 €	8 500 €
Indemnités	-	-	-
Charges sociales	7 629 €	366 €	-
Achats et charges externes	4 422 842 €	4 827 782 €	4 604 310 €
Impôts et taxes	92 942 €	98 387 €	98 387 €
Dotation amort. provisions	440 110 €	355 837 €	355 837 €
Autres charges	171 630 €	166 789 €	161 089 €
Charges financières	9 541 €	-	-
Charges exceptionnelles	19 254 €	-	-
IS	-	5 500 €	5 500 €
<b>Total des charges</b>	<b>5 196 967 €</b>	<b>5 463 161 €</b>	<b>5 233 623 €</b>
Résultat bénéficiaire	270 748 €	-	-
<b>Total général</b>	<b>5 467 715 €</b>	<b>5 463 161 €</b>	<b>5 233 623 €</b>

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2020**

-----

### 3.2. Les produits


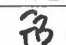
	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
Ressource fiscale	3 779 432 €	2 964 000 €	3 343 961 €
Ventes	85 702 €	70 000 €	70 000 €
Production vendue	1 034 174 €	1 170 217 €	793 401 €
Subventions	423 025 €	380 986 €	380 986 €
Reprise sur provisions	33 419 €	-	-
Produits financiers	11 656 €	14 500 €	14 500 €
Produits exceptionnels	100 307 €	96 €	96 €
<b>Total des produits</b>	<b>5 467 715 €</b>	<b>4 599 799 €</b>	<b>4 602 944 €</b>
Résultat déficitaire	-	863 362 €	630 679 €
<b>Total général</b>	<b>5 467 715 €</b>	<b>5 463 161 €</b>	<b>5 233 623 €</b>

### 3.3. La capacité d'autofinancement

	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotation amort provisions	441 168 €	355 837 €	355 837 €
Résultat positif	270 748 €	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>711 916 €</b>	<b>355 837 €</b>	<b>439 564 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits cession actif	307 €	-	-
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	133 202 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	863 362 €	630 679 €
<b>Total diminution</b>	<b>133 605 €</b>	<b>863 458 €</b>	<b>630 775 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>+578 311 €</b>	<b>-507 621 €</b>	<b>-274 938 €</b>

### 3.4. Les opérations en capital

	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	67 999 €	210 000 €	210 000 €
Immobilisations financières	-	375 000 €	775 000 €
Augmentation des stocks	-	-	-
Remboursement emprunts	8 289 €	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>76 288 €</b>	<b>585 000 €</b>	<b>985 000 €</b>
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	+578 311 €	-507 621 €	-274 938 €
Diminution des immos financ.	289 500 €	480 500 €	480 500 €
Diminution des stocks	1 284 €	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-
<b>Total des ressources</b>	<b>869 095 €</b>	<b>-27 121 €</b>	<b>205 562 €</b>
<b>Prélèvement sur le fonds de roulement</b>	<b>-</b>	<b>612 121 €</b>	<b>779 438 €</b>
<b>Excédent sur le fonds de roulement</b>	<b>792 807 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

PF	FB
	

## **DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020**

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2020**

---

### **4. CONCLUSION**

Ce budget rectificatif pour l'exercice 2020 intègre donc :

- la révision du montant de la ressource fiscale, en hausse de 379 961 €,
- conséquence de la crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle connue au printemps, en cohérence avec les directives gouvernementales sur la perception des loyers et soucieuse de la relance économique de sa circonscription, l'abandon de la perception des loyers des locations et prestations des mois d'avril et mai 2020 génère une perte de 34 804 € de chiffre d'affaires,
- la mise en activité de l'EGC Centrest au 1<sup>er</sup> février 2020, désormais locataire du bâtiment CCI Formation, dont les charges et produits constatés depuis cette date lui ont été comptabilisés,
- toutes ces décisions génèrent la baisse des charges de fonctionnement pour un montant total de 229 538 €, et la baisse des produits de fonctionnement pour un montant total de 376 816 €,
- la révision du plan des investissements en immobilisations financières, en intégrant la participation de notre Compagnie au capital de la SA EESC EGC Centre-Est pour 400 000 €, dont le financement est assuré par un prélèvement sur le fonds de roulement, pour lequel l'approbation des services de Monsieur le Préfet de Région a été obtenue.

Ces éléments conduisent donc à constater un résultat d'exploitation déficitaire de 630 679 €, en amélioration par rapport au budget primitif, conséquence de la révision à la hausse de la ressource fiscale de ce budget rectificatif. Le déficit budgétaire est de 779 438 €, en couverture d'importants investissements notamment financiers (participation au capital de l'EGC Centre Est), conformément aux décisions prises lors des assemblées générales précédentes. Pour mémoire, dans les comptes de l'exercice 2018, le fonds de roulement net au 31/12/2018 s'élevait, avant affectation, à 6 556 199 €.

Ce budget rectificatif pour l'exercice 2020 et ses annexes budgétaires ont reçu un avis favorable de la commission des finances qui s'est tenue le 2 novembre 2020.

Ce budget rectificatif pour l'exercice 2020 et ses annexes budgétaires sont soumis :

- pour avis à la CCI R Auvergne Rhône-Alpes,
- pour délibération à l'assemblée générale du 30 novembre 2020.

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2020**

---

L'Assemblée,

- vu le projet de délibération,
  - vu l'avis de la Commission des Finances,
- après examen approuve le budget rectificatif 2020, qui intègre :
- la révision du montant de la ressource fiscale, en hausse de 379 961 €,
  - conséquence de la crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle connue au printemps, en cohérence avec les directives gouvernementales sur la perception des loyers et soucieuse de la relance économique de sa circonscription, l'abandon de la perception des loyers des locations et prestations des mois d'avril et mai 2020 génère une perte de 34 804 € de chiffre d'affaires,
  - la mise en activité de l'EGC Centrest au 1<sup>er</sup> février 2020, désormais locataire du bâtiment CCI Formation, dont les charges et produits constatés depuis cette date lui ont été comptabilisés,
  - toutes ces décisions génèrent la baisse des charges de fonctionnement pour un montant total de 229 538 €, et la baisse des produits de fonctionnement pour un montant total de 376 816 €,
  - la révision du plan des investissements en immobilisations financières, en intégrant la participation de notre Compagnie au capital de la SA EESC EGC Centre-Est pour 400 000 €, dont le financement est assuré par un prélèvement sur le fonds de roulement, pour lequel l'approbation des services de Monsieur le Préfet de Région a été obtenue.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

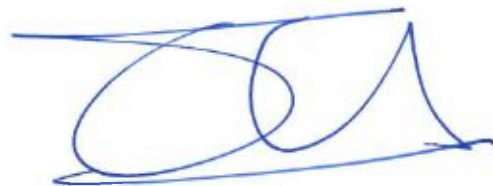
- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	32
- Nombre de Membres présents .....	20
- Nombre de voix pour .....	20
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président



## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

### Objet : BUDGET RECTIFICATIF 2020 - ANNEXE BUDGETAIRE

---

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
Achats marchandises	33 019 €	8 500 €	8 500 €
Salaires	-	-	-
Charges sociales	7 363 €	-	-
Achats et charges externes	3 261 833 €	3 594 731 €	3 624 731 €
Impôts et taxes	69 623 €	74 288 €	74 288 €
Dotations amort. et prov.	230 853 €	215 412 €	215 412 €
Concours financiers	85 101 €	84 839 €	85 139 €
Charges financières	9 541 €	-	-
Contributions versées aux services	432 067 €	536 320 €	627 894 €
Charges exceptionnelles	1 526 €	-	-
IS	-	5 500 €	5 500 €
<b>Total des charges</b>	<b>4 130 926 €</b>	<b>4 519 590 €</b>	<b>4 641 464 €</b>
Résultat bénéficiaire	448 039 €	-	-
Total général	4 578 965 €	4 519 590 €	4 641 464 €

Produits	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
Ressource fiscale	3 779 432 €	2 964 000 €	3 343 961 €
Ventes	85 702 €	70 000 €	70 000 €
Production vendue	357 073 €	344 796 €	328 128 €
Subventions	219 690 €	355 986 €	355 986 €
Produits financiers	11 656 €	14 500 €	14 500 €
Autres produits et transfert de ch.	42 205 €	46 078 €	46 078 €
Reprise sur provisions	5 913 €	-	-
Produits exceptionnels	77 294 €	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>4 578 965 €</b>	<b>3 795 360 €</b>	<b>4 158 653 €</b>
Résultat déficitaire	-	724 230 €	482 811 €
Total général	4 578 965 €	4 519 590 €	4 641 464 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	231 911 €	215 412 €	215 412 €
Résultat positif	448 039 €	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>679 950 €</b>	<b>215 412 €</b>	<b>215 412 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits de cession des actifs	307 €	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	82 830 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	724 230 €	482 811 €
<b>Total diminution</b>	<b>83 137 €</b>	<b>724 230 €</b>	<b>482 811 €</b>
Capacité d'autofinancement	+596 813 €	-508 818 €	-267 399 €

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020


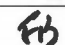
### Objet : BUDGET RECTIFICATIF 2020 - ANNEXE BUDGETAIRE

Opérations en capital	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
<b>Emplois :</b>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	56 166 €	180 000 €	180 000 €
Immobilisations financières	-	375 000 €	775 000 €
Remboursement des emprunts	409 €	-	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Opérations interservices	38 214 €	28 803 €	37 539 €
<b>Total des emplois</b>	<b>94 789 €</b>	<b>583 803 €</b>	<b>992 539 €</b>
<b>Ressources :</b>			
Capacité d'autofinancement	+596 813 €	- 508 818 €	- 267 399 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	1 284 €	-	-
Emprunts et dettes financières	289 500 €	480 500 €	480 500 €
<b>Total des ressources</b>	<b>887 597 €</b>	<b>-28 318 €</b>	<b>213 101 €</b>
Prélèvement sur fds de roulement	-	612 121 €	779 438 €
Excédent du fonds de roulement	792 808 €	-	-

#### A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	336 €	366 €	-
Achats et charges externes	1 106 308 €	1 199 539 €	946 067 €
Impôts et taxes	12 433 €	12 725 €	12 725 €
Dotations amort. et prov.	206 041 €	137 209 €	137 209 €
Concours financiers	106 841 €	81 950 €	75 950 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	7 829 €	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>1 439 788 €</b>	<b>1 431 789 €</b>	<b>1 171 951 €</b>
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	1 439 788 €	1 431 789 €	1 171 951 €

Produits	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	610 175 €	763 260 €	411 848 €
Subventions	203 336 €	25 000 €	25 000 €
Reprise sur provisions	19 491 €	-	-
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	2 €	-	-
Contributions reçues des services	432 067 €	536 320 €	627 894 €
Produits exceptionnels	22 969 €	96 €	96 €
<b>Total des produits</b>	<b>1 288 040 €</b>	<b>1 324 676 €</b>	<b>1 064 838 €</b>
Résultat déficitaire	151 748 €	107 113 €	107 113 €
Total général	1 439 788 €	1 431 789 €	1 171 951 €

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

### Objet : BUDGET RECTIFICATIF 2020 - ANNEXE BUDGETAIRE

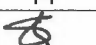
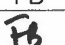
-----

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	206 041 €	137 209 €	137 209 €
Résultat positif	-	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>206 041 €</b>	<b>137 209 €</b>	<b>137 209 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	42 364 €	-	-
Déficit de l'exercice	151 748 €	107 113 €	107 113 €
<b>Total diminution</b>	<b>194 208 €</b>	<b>107 209 €</b>	<b>107 209 €</b>
Capacité d'autofinancement	11 833 €	30 000 €	30 000 €

Opérations en capital	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	11 833 €	30 000 €	30 000 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>11 833 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	+11 833 €	+30 000 €	+30 000 €
Subventions d'équipement	-	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
<b>Total des ressources</b>	<b>11 833 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

#### A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	84 815 €	81 565 €	81 565 €
Impôts et taxes	10 885 €	11 374 €	11 374 €
Dotations amort. et prov.	3 216 €	3 216 €	3 216 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	9 898 €	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>108 814 €</b>	<b>96 155 €</b>	<b>96 155 €</b>
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	108 814 €	96 155 €	96 155 €

PF	FB
	



## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2020 - ANNEXE BUDGETAIRE**

-----

Produits	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	66 925 €	62 161 €	53 425 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	8 007 €	-	-
Autres produits	8 295 €	1 975 €	1 975 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	44 €	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>83 271 €</b>	<b>64 136 €</b>	<b>55 400 €</b>
Résultat déficitaire	25 543 €	32 019 €	40 755 €
Total général	108 814 €	96 155 €	96 155 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	3 216 €	3 216 €	3 216 €
Résultat positif	-	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>3 216 €</b>	<b>3 216 €</b>	<b>3 216 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	8 007 €	-	-
Déficit de l'exercice	25 543 €	32 019 €	40 755 €
<b>Total diminution</b>	<b>33 550 €</b>	<b>32 019 €</b>	<b>40 755 €</b>
Capacité d'autofinancement	-30 334 €	-28 803 €	-37 539 €

Opérations en capital	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2020
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	7 880 €	-	-
Opérations interservices	-	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>7 880 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-30 334 €	-28 803 €	-37 539 €
Emprunts et autres dettes	-	-	-
Opérations interservices	38 214 €	28 803 €	37 539 €
<b>Total des ressources</b>	<b>7 880 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	FB
	